

Compte rendu

Ouvrage recensé :

GREVEN, Michael Th., Louis W. PAULY (dir.). *Democracy beyond the State ? The European Dilemma and the Emerging Global Order*. Toronto, University of Toronto Press, 2000, 191 p.

par Franck Petiteville

Études internationales, vol. 32, n° 4, 2001, p. 845-847.

Pour citer ce compte rendu, utiliser l'adresse suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/704371ar>

DOI: 10.7202/704371ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

économique mais ne traitent guère de l'emprise culturelle américaine dans l'industrie culturelle au Canada. Par ailleurs, la place du Canada au sein de la Francophonie par exemple n'est pas abordée et la deuxième partie, celle qui traite de la place du Canada dans le monde, laisse le lecteur sur sa faim. Ces oublis regrettables ne doivent pas pour autant réduire l'intérêt réel de ce troisième volume qui intéressera aussi bien les chercheurs que les étudiants.

MARC PARANT

EUROPE

Democracy beyond the State? The European Dilemma and the Emerging Global Order.

GREVEN, Michael Th., Louis W. PAULY
(dir.). Toronto, University of Toronto
Press, 2000, 191 p.

Cet ouvrage collectif pose les questions suivantes : comment les démocraties en général et européennes en particulier, dont la légitimité reposait en grande partie sur les États providence, peuvent-elles survivre à l'ère de la globalisation économique ? L'Union européenne peut-elle incarner un système démocratique supranational apte à compenser le déficit croissant de légitimité des États européens ?

Dans un chapitre général intitulé « globalisation et démocratie », Stephen Newman développe l'argument selon lequel la globalisation amenuise la capacité de régulation socio-économique des États démocratiques et en particulier leur fonction redistributive. À travers la mise en cause des États providence, c'est en réalité le compromis historique entre démocratie et capitalisme qui se trouve

altéré. Désormais, dans la mesure où les élites politiques ne parviennent plus à assurer leurs citoyens de leur capacité à maîtriser les effets de la globalisation, la légitimité des systèmes démocratiques s'érode. À partir des travaux de David Held, Newman questionne alors la possibilité de créer une démocratie « globale », transnationale, susceptible de réguler la globalisation économique. Newman admet cependant que l'avènement de celle-ci se heurte encore à l'absence de « *demos* transnational » du fait des divisions ethniques, religieuses, culturelles, linguistiques encore vivaces entre les nations.

Dans le chapitre suivant, Michael Greven transpose cette problématique à l'échelle européenne pour constater là aussi qu'il n'existe pas de « peuple européen » susceptible de s'identifier à un système politique européen. M. Greven souligne d'ailleurs les multiples failles qui empêchent ce système d'évoluer vers un modèle démocratique : absence de constitution européenne, de partis politiques véritablement constitués à l'échelle européenne, de sentiment commun des Européens d'appartenir à une même communauté politique. Dans le même esprit, Claus Offe estime que, en l'absence de communauté de citoyens européens, la poursuite de l'intégration européenne au-delà des modalités de l'intégration négative déjà accomplie (abolition des frontières économiques) risque de porter atteinte à la légitimité démocratique des États européens.

Michaël Zürn apporte des nuances aux diagnostics précédents en partant de l'idée qu'on assiste, en Occident au moins, à un processus de

« dénationalisation des sociétés » qui conduit à l'émergence d'un « espace politique transnational ». Déconstruisant la notion de *demos*, M. Zürn identifie certains de ses critères dans l'émergence de cet espace politique transnational : la reconnaissance de droits politiques identiques à l'ensemble des individus de la planète (qui se traduit par exemple par la mobilisation internationale en faveur des droits de l'homme contre les régimes qui les bafouent) et l'acceptation du caractère juridiquement contraignant de règles de droit adoptées à l'échelle internationale. M. Zürn admet qu'il manque encore certains critères fondamentaux pour permettre de parler de « communauté politique transnationale », notamment une identité collective qui puisse légitimer des politiques redistributives à l'échelle internationale. Mais M. Zürn estime qu'en regardant les communautés politiques comme des processus historiquement construits, on peut alors très bien imaginer que le processus de « dénationalisation sociétale » auquel on assiste en Occident puisse conduire à terme à l'émergence d'une véritable communauté citoyenne internationale (certes culturellement hétérogène mais quel État-nation ne l'est pas?). M. Zürn propose alors plusieurs réformes institutionnelles susceptibles selon lui d'accompagner l'émergence d'une telle communauté politique au sein de l'Union européenne : élection des membres du Conseil des ministres par les citoyens européens (pour le rendre directement responsable devant eux), développement du recours au référendum sur les questions européennes, autorisation exclusive des listes plurinationales aux élections au

Parlement européen, développement de l'accès au processus décisionnel des groupes, organisations, et communautés épistémiques qui sont transparentes et représentatives.

De son côté, dans un chapitre éloquent intitulé « la démocratie post-nationale en Europe », Edgar Grande s'attache d'abord à montrer que la règle majoritaire qui caractérise le fonctionnement de la plupart des États démocratiques aujourd'hui, et selon laquelle le gouvernement qui a le soutien de la majorité des citoyens est considéré comme le gouvernement de tous, est impropre au niveau européen. En effet, dans ce schéma, la minorité politique n'accepte les décisions du gouvernement qu'au nom de l'intérêt supérieur de la communauté nationale et parce qu'elle se sent elle-même partie prenante de cette communauté. Au niveau européen, la conscience d'appartenir à une même communauté politique est trop faible pour légitimer un tel processus de décision majoritaire. Grande explore alors les alternatives que constituent selon lui les « modèles politiques consociationnels » expérimentés par certains États (Pays-Bas, Suisse, Autriche) où la décision publique repose sur le compromis et le consensus. Par ailleurs, pour accroître la responsabilité politique des institutions européennes, il propose l'instauration d'un système de « checks and balance » qui pourrait être incarné dans un système bicaméral (Parlement et actuel Conseil des ministres transformé en deuxième chambre) et un usage très extensif du référendum organisé à l'échelle européenne sur saisine des citoyens eux-mêmes. Un dernier chapitre écrit par Stephen Clarkson permet de dresser un

parallèle entre le cas européen et celui de l'intégration régionale en Amérique du Nord à travers l'expérience de l'ALENA. S. Clarkson montre en effet que la mise en œuvre de l'ALENA conduit à l'adoption de mesures peu ou pas filtrées par des institutions politiquement responsables. Il en résulte un nouveau régime de gouvernance nord-américain qui commence aussi à présenter des signes de « déficit démocratique ». L'analyse de S. Clarkson permet donc de montrer que l'Union européenne n'est pas un cas unique et que toute tentative de mettre en place un système régional ou international de gouvernance pose fondamentalement la question de sa qualification démocratique. Au-delà du cas d'école avancé que constitue l'Union européenne, la recherche d'un mode de gouvernance démocratique post-étatique est donc bien un problème international.

Les contributions de cet ouvrage collectif sont plus innovantes lorsqu'elles explorent les modalités de reconstruction démocratique post-nationale (cf. notamment les chapitres de Zürn et Grande) – pour peu que l'on accepte leur biais normatif! – que les analyses désormais classiques du « déficit démocratique » en Europe et de l'absence d'espace public européen. Mais il n'est pas non plus inutile de revenir sur la tension entre démocratie et capitalisme et sur l'idée que la globalisation menace – à travers la mise en cause des États-providence – le compromis historique que les démocraties occidentales avaient établi avec le capitalisme (cf. notamment le chapitre de Newman). Au total, cet ouvrage qui relève le défi de confronter le devenir des États

européens sous contrainte de globalisation aux théories anciennes et nouvelles de la démocratie, est certainement d'une lecture incontournable pour tous ceux – et ils sont nombreux en science politique – qui se posent la question de la survie d'une gouvernance démocratique à l'ère de la globalisation économique.

Franck PETITEVILLE

*Maître de conférences de science politique
Université de Paris V, France*

RUSSIE

Getting it Wrong. Regional Cooperation and the Commonwealth of Independent States

*OLCOTT, Martha Brill, Anders ASLUND,
and Sherman W. GARNETT. Washington
D.C., Carnegie Endowment for
International Peace, 1999, 271 p.*

Cet ouvrage écrit par trois experts de l'ex-URSS se compose de sept chapitres dans lesquels les auteurs analysent de manière pointue l'histoire d'un échec annoncé: celui de la Communauté des États Indépendants (CEI).

Le 8 décembre 1991, avant que l'Union soviétique ne soit officiellement dissoute, les dirigeants de la Russie, de la Biélorussie et de l'Ukraine se rencontrèrent près de Minsk pour jeter les bases de l'ère post-soviétique. Après avoir constaté que l'Union soviétique n'avait plus d'existence en tant que sujet de droit international, ils ont convenu de former une Communauté des États Indépendants (CEI) ouverte à toutes les républiques membres de l'ex-URSS. Cette initiative à laquelle aboutirent les trois dirigeants